

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Séance ordinaire du mardi 2 avril 2024**

**Nombre de membres en exercice 11**  
**Nombre de membres présents 8**  
**Nombre de suffrages exprimés 8**  
**Abstention(s)**

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 8</b>
<b>Contre :</b>

Folio : 469  
 n° 2024-03-04

*Date de convocation : jeudi 28 mars 2024*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sylvain COUDERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme LE GALL Nathalie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice						
<b>Total</b>						
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>						
<b>Résultat définitif</b>						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

COUDERT Sylvain, COURTET Elodie, DEVEDEUX Jean Paul, FERLANDA Claude, LAVAL Nathalie, LEPEITRE Laurence, OLLIER Marcel, PRADEL Maryvonne

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 04/04/2024 et de la publication, le 04/04/2024  
 A MONESTIER-MERLINES le 04/04/2024

  
**Le Maire**  
**Nathalie LE GALL**  
 (Corrèze)

AGEDI  
 Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 04/04/2024  
 019-211914106-20240402-2024\_03\_04-DE